

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 février 2021

Commune de **CARDROC**

35190 CARDROC

République Française

## EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----

**L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 20 h 00**

**Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CAKAIN, Maire :**

**Présents : Mr Morin Philippe, Mme Podpovitny Caroline, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mr Chevallier Jean-Michel, Mr Communier Patrick, Mme Grimaud Le Reste Martine, Mr Nicolas Sébastien, Mr Nouvel Stéphane, Mme Trotin Karyne, Mr Goisbeau Claude, Mme Cousin Delphine**

**Pouvoirs : Mme Chesneau Audrey a donné pouvoir à Mme Cakain Marie-Thérèse  
Mme Clauzon Amandine a donné pouvoir à Mme Podpovitny Caroline**

**Madame Podpovitny Caroline est partie de la séance avant l'étude du point 15 de la réunion (vote des tarifs 2021 pour la location des salles).**

### **Nombre de membres :**

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>15</b>
<b>En exercice</b>	<b>14</b>
<b>Qui ont pris part aux délibérations du point 1 au point 14. Présents : 12 Pouvoirs : 02</b>	<b>14</b>
<b>Qui ont pris part aux délibérations à partir du point 15 . Présents : 11 Pouvoirs : 01</b>	<b>12</b>

Date de convocation : le 01/02/2021

Date d'affichage : le 01/02/2021

Date de publication : le 01/02/2021

**OBJET : CREATION D'UNE OPERATION DE RECRUTEMENT AVEC DECLARATION DE VACANCE ET OFFRE D'EMPLOI ET CREATION DE POSTE : poste d'adjoint technique territorial 21/35me**

Délibération n°01/08/02/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mr Daniel HAMON, Adjoint technique territorial titulaire, avait demandé une disponibilité à partir du 31/03/2011, disponibilité qui a été renouvelée jusqu'au 31/03/2021. Monsieur Hamon Daniel a fait savoir, par courrier du 12/10/2020, qu'il ne souhaitait pas réintégrer son poste d'adjoint technique territorial. Monsieur Hamon Daniel sera donc radié des effectifs de Cardroc par arrêté Municipal.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'effectuer auprès du portail emploi territorial :

- Une déclaration de vacance de poste d'adjoint technique territorial suite à la fin de la disponibilité de Mr Hamon Daniel,
- Une opération de recrutement pour un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet : 21 h/35<sup>ème</sup> sur la base de l'échelle C1 (4<sup>me</sup> échelon). Indice Brut 351 (Indice majoré 328) à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- De se réserver le droit d'avoir recours à un contractuel dans les cas prévus par la loi n°84-53 du 26.01.1984.
- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21 h/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Ce poste d'adjoint technique territorial annule et remplace le précédent poste d'agent d'entretien créé par délibération en date du 20/03/2004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Cardroc ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, l'ensemble des propositions de Mme le Maire énoncées ci-dessus.

---

**OBJET : CONTROLE DES JEUX DE LA COMMUNE**

Délibération n°02/08/02/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable que l'aire de jeux du plateau sportif et les jeux communaux situés sur la commune soient contrôlés pour s'assurer que ces jeux puissent être utilisés en toute sécurité.

Plusieurs devis ont été réalisés auprès des sociétés APAVE, SOCOTEC et DEKRA. Le devis de DEKRA (agence de Vern Sur Seiche) étant le moins cher : 359 € HT, il est proposé au conseil municipal d'accepter ce devis pour vérification périodique (1 an).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents de signer le présent devis et d'effectuer un contrôle en 2021.

---

**OBJET : REGULARISATION DE LA RUE DES ANTES A CARDROC**

Délibération n°03/08/02/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que le dossier du cabinet de géomètre QUARTA concernant la régularisation de la rue des Antes a été envoyé à l'étude de Maîtres Lecoq/Legrain de

Tinténiac. Il est cependant demandé quelques précisions supplémentaires pour effectuer le dossier de régularisation.

Madame le Maire propose au conseil municipal de compléter la délibération prise en date du 14/12/2020.

A savoir :

- Les terrains ci-dessous sont acquis par la commune à titre gratuit,

MR DENAIS RÉMY	A1533 A1531	09A69CA 01A10CA
MR ET MME GOUGEON	A1529 A1527	7CA 09A11CA
MR DENAIS EMILE :	A1517	80A12CA
MR ET MME LECHAUX STÉPHANE	A 1535	52A09CA
INDIVISION CHOTARD	A 1523 A1525	02A78CA 02A41CA

- La commune s'engage à payer les frais de géomètre (déjà payés) et les frais de notaire à l'étude de Maîtres Lecoq/Legrain de Tinténiac,

- Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette régularisation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents la présente délibération pour permettre la régularisation de la rue des Antes.

---

**OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION DU PLU DE CARDROC**

Délibération n° 04/08/02/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal de plusieurs demandes de professionnels installés sur la commune de Cardroc pour la construction de hangar et développement d'activité (menuiserie, gîtes). Après avoir échangé par communication téléphonique avec Mme Blanchard du service Urbanisme-Habitat de la CCBR, un courrier daté du 8/12/2020 lui a été envoyé pour demander une modification du PLU. En date du 12 janvier 2021, Mme Blanchard nous a fait part de quelques éléments de réponse. Il nous est notamment conseillé d'organiser une rencontre avec les services de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture et du Pays de Saint-Malo.

Après avoir fait lecture au conseil municipal du courrier reçu de Mme Blanchard, le conseil municipal a bien noté que :

« A condition de ne pas porter atteinte à l'activité agricole, à la biodiversité du milieu, ou à la qualité des paysages, des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées peuvent être autorisés de manière exceptionnelle : afin de permettre le maintien et le développement d'activités existantes, des autorisations peuvent être accepté ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- De demander une modification du PLU auprès de la communauté de communes de la Bretagne romantique pour permettre aux entreprises existantes de mener à bien leur activité,
- D'organiser avec les services de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture et du Pays de Saint-Malo et la communauté de communes de la Bretagne romantique.

**OBJET : TARIFS 2021 : LOCATION DE LA SALLE RENE YVETOT ET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**Délibération n° 05/08/02/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les tarifs de location des deux salles de Cardroc pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de ne pas modifier les tarifs de location. Soit pour l'année 2021 :

**LOCATION DE LA SALLE RENE YVETOT**

(240 personnes maximum)

LOCATION	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	Chauffage
Vin d'honneur	75 €	150 €	15 €
1 repas	130 €	260 €	15 €
2 repas	260 €	520 €	30 €
WEEK-END	360 €	720 €	50 €
Caution	1 000 € (900 € et 100 €)	1 000 € (900 € et 100 €)	

Respect de l'heure le soir : 2 h du matin

Acompte : 30 %

½ tarif en semaine du lundi au vendredi midi, hors jours fériés. (Pas de ½ tarif pour le chauffage et la vidéoprojecteur)

**Tarifs Spéciaux :**

Pour les associations communales et l'école : gratuité pour 2 locations par an.

**Option :**

Location de la vaisselle : 30 €/tranche de 50 couverts

**Sono** : 90 € : (sono+micro+éclairage scénique+ vidéo projecteur)

**Casse vaisselle** : 1 € par article

**Chauffage** : Le chauffage sera allumé du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. En cas de nécessité, pour cause de froid prolongé, le chauffage sera mis en dehors de la période prévue

**TARIFS 2020 : LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE DES ASSOCIATIONS**

(50 personnes maximum)

LOCATION	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	Chauffage
1 repas	75 €	130 €	10 €
2 repas	120 €	200 €	15 €
WEEK-END	150 €	250 €	20 €
Caution	500 €	500 €	

Respect de l'heure le soir : 2 h du matin

Acompte : 30 %

1/2 tarif pour la location de la salle jusqu'au vendredi midi, hors jours fériés

**Location du vidéoprojecteur** : 50 € la journée (1/2 tarif pour la location de la salle jusqu'au vendredi midi, hors jours fériés)

**Chauffage** : Le chauffage sera allumé du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. En cas de nécessité, pour cause de froid prolongé, le chauffage sera mis en dehors de la période prévue. (Pas de ½ tarif pour le chauffage)

**(La préparation des repas n'est pas autorisée dans cette salle)**

---

**OBJET : FACTURE ENTREPRISE PLANTIN (GEVEZE) : CHAUFFAGE SALLE RENE YVETOT**

Délibération n°6/08/02/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que le chauffage de la salle René Yvetot est tombé en panne pendant les vacances de Noël. Un devis par l'entreprise PLANTIN de Gévezé a été effectué pour changement du circulateur. Montant du devis : 774 € TTC.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter la facture de réparation correspondant au devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents le paiement de la facture de réparation mentionnée ci-dessus.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Subvention du collège Jacques Prévert : La subvention demandée pour l'année 2020 est liée à une convention triennale. Le conseil municipal décide que cette subvention sera versée une fois le bilan des activités dressé par le collège.
- Le contrat de téléphone de la mairie a été modifié. Contrat toujours chez Orange. Le nouveau contrat est moins onéreux.
- Travaux de curage et de busage route de La Landelle et au Vaudelin.

**- Travaux d'élagage d'arbres et vente de bois :**

Intervention de Mr Jean-Luc ALIX

**- Représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) :** Nouveau cadastre. Une information sera mise sur le site d'Intra-Muros et sur le Ouest France pour que la population soit informée qu'elle peut aller sur le site vérifier les données cadastrales.

**- Point sur les dernières réunions du PLUI (Intervention de Mr Morin) :**

**- Avis de participation du public par voie électronique (PCAET) :**

Projet de plan climat air énergie territorial pour la CCBR enquête du 16/02/2021 au 17/03/2021.

**- Enquête publique concernant la SARL CENTRALE BIOGAZ DE MONTAUBAN DE BRETAGNE :**

Enquête du 17/02/2021 au 19/03/2021 (Délibération à prendre lors de la prochaine réunion).

**- Réunion à programmer pour revoir le plan communal de sauvegarde (prochaine réunion) :**

**- Rencontre avec Mr Lemoine de la société Viabilis pour faire le point sur le nouveau lotissement rue des Antes : 15 lots prévus**

**- Lotissement Les Mesliers : litige entre la SCI et Mr et Mme Guilmoto :**

**- Prochaine réunion du conseil municipal : le 15/03/2021 :**

**- Changement du photocopieur (paiement en mars 2021) :**

**- Caravane de l'AFEL**

Madame CAKAIN Marie-Thérèse

Monsieur MORIN Philippe

Madame PODPOVITNY Caroline

Monsieur BERTHELEME Jean-Gabriel

Monsieur COMMUNIER Patrick

Monsieur NICOLAS Sébastien

Madame CHESNEAU Audrey

Monsieur GOISBEAU Claude

Monsieur CHEVALLIER Jean-Michel

Monsieur NOUVEL Stéphane

Madame COUSIN Delphine

Madame CLAUZON Amandine

Madame TROTIN Karyne

Madame LE RESTE GRIMAUD Martine